

## L'Union sociale pour l'habitat se félicite d'avoir été entendue sur l'augmentation des moyens dédiés à la rénovation urbaine

Demandée depuis plusieurs mois par l'Union sociale pour l'habitat, l'augmentation des moyens financiers accordés à la rénovation urbaine, et annoncée par le Premier ministre à l'occasion du Comité interministériel des Villes qui s'est tenu aujourd'hui à Grigny, constitue une avancée notable. Portée par Action Logement (1,4 milliard d'euros), les organismes Hlm (368 millions) et l'Etat (200 millions), cette enveloppe financière supplémentaire permettra de répondre aux besoins importants de la rénovation urbaine, pour mieux traiter des quartiers pour lesquels des arbitrages avaient dû être faits, et pour amplifier l'intervention dans des domaines essentiels : qualité environnementale des rénovations, restructurations des espaces publics, équipements de proximité.... Il était urgent de se mobiliser pour l'amélioration des conditions des habitants dans les quartiers.

Concernant la construction de logements sociaux dans les villes atteignant le seuil de 40%, l'Union sociale pour l'habitat, qui est bien sûr favorable à la diversification de l'offre de logements, rappelle toutefois que la question centrale est celle de la lutte pour l'égalité républicaine dans tous les territoires et le développement d'une offre de logement social partout où il en est besoin. Cette nouvelle orientation ne doit pas constituer une nouvelle stigmatisation du logement social et de ses occupants.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, « *l'augmentation, des moyens dédiés à la rénovation urbaine va dans le sens de ce que nous réclamions. C'est une bonne chose, et surtout une très bonne nouvelle pour les habitants. J'entends par ailleurs que le Gouvernement souhaite limiter le nombre de logements sociaux dans des villes largement pourvues. Je l'invite, dans son analyse, à toujours partir de l'état de la demande. Dans un pays qui s'enfonce dans la crise et la précarité, donner le signal d'une limitation de la construction de logements sociaux et ne pas augmenter significativement les objectifs fixés par la loi SRU pour les autres villes, interroge. Il faut inciter les maires à construire du logement social, et donner aux organismes Hlm les moyens de parvenir à leurs objectifs. Sur ce dernier point, l'impact des mesures budgétaires prises à l'encontre des organismes Hlm s'est surtout traduit en 2020 par une baisse de la production inédite depuis 15 ans.* »

**L'Union sociale pour l'habitat** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 630 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2019, les organismes Hlm ont mis en chantier 73 000 logements neufs et logements-foyers, en ont acquis et amélioré 6 000 et acquis sans travaux 5 500. Ils détiennent et gèrent 4,7 millions de logements locatifs et 0,3 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 600 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)**

**Contacts presse** : Joachim Soëtar / Sarah Cassone / Alice Delalande-Grapinet – Tél. : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66  
[@UnionHlm](https://twitter.com/UnionHlm)